



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **29**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **19/09/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 27 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h45 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : GESTION DES DECHETS : APPROBATION DCE
 ET MODE DEVOLUTION PAR AOO**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, RUIZ, MON, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL
 L.FERRER (Thuir) à R.LEMORT
 S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ
 T.VOISIN (Thuir) à N.MON
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Excusés:

BELLEGARDE Patrick (Passa)

Absents:

PUJOL Jean-Luc (Fourques)
 CRUCQ Nadine (Fourques)
 P.MAURY (Thuir)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

GESTION DES DECHETS DES DECHETTERIES – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET DU MODE DE DEVOLUTION PAR APPEL D’OFFRES OUVERT

VU la délibération n°114/2014 autorisant la passation du marché de gestion, enlèvement et traitement des déchets par appel d’ouvert et fixant les modalités de consultation et de marchés,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment des articles 78 et 80

VU la compétence obligatoire de la Communauté en matière de gestion des déchets

Le Président **EXPOSE** que le contrat de fournitures de services liés à la collecte, la gestion, le traitement et la revalorisation des déchets des déchetteries prend fin au 31.12.2018 ;

IL **INFORME** qu’il y a lieu de relancer le marché pour la location, l’entretien, l’enlèvement et le transport de bennes et la prise en charge du traitement des déchets.

Et **PRECISE** que ledit marché sera passé sous le format d’un-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et donnant lieu à émission de bons de commande.

Le montant annuel des prestations est estimé entre 150 000 et 245 000 € HT.

PROPOSE de lancer la consultation pour un marché par accord cadre selon la procédure d’appel d’offres ouvert, pour une durée de un an reconductible trois fois.

DEMANDE D’ADOPTER le dossier de consultation pour la prestation définie comme suit :

- Location des bennes
- Transport des déchets (fer, carton, bois, déchets verts, tout-venant, gravats)
- Traitement (voire valorisation et rachat), sauf ceux pris en charge par le SYDETOM directement ou via ses prestataires

Le Conseil Communautaire,
Ouï l’exposé de son Président,
A l’unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises et le règlement de consultation

DECIDE d’engager la procédure de passation du marché public relatif à la gestion des déchets collectés dans les déchetteries pour un montant prévisionnel annuel de 245 000 €HT maxi, soit 980 000 €HT sur la durée globale du marché.

DIT que les dépenses afférentes à cette prestation seront inscrites sur le Budget Prévisionnel 2019 et suivants, section de fonctionnement article 611 chapitre 011

AUTORISE Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés concernant cet appel d’offres avec les titulaires retenus par la commission d’Appel d’Offres.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Président

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180927-99-18DCE_GestDe-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2018